

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

---

Ministère de la transition écologique et  
de la cohésion des territoires

---

**Direction générale des infrastructures, des transports et des mobilités**

**Arrêté du 15 septembre 2022  
portant renouvellement de l'agrément d'un médecin au titre du décret n° 2010-708 du 29  
juin 2010 relatif à la certification des conducteurs de trains et n° 2017-527 du 12 avril 2017  
relatif aux conditions d'aptitude physique et psychologique des personnels habilités aux  
tâches essentielles de sécurité ferroviaire autres que la conduite de train**

NOR : TRET2226196A

*(Texte non paru au journal officiel)*

Par arrêté du ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires, en date du 15 septembre 2022, l'agrément accordé par arrêté du 29 septembre 2017, au titre de médecin, à la personne dont le nom suit, pour procéder à la certification des conducteurs de train est renouvelé pour une durée de cinq ans à compter du 29 septembre 2022 :

Médecin : Jean-Pierre ROUVERA.